



**Accueil de loisirs
De Sainte Clotilde**

S'INSCRIRE

portail-animation.ufcv.fr



UFCV Picardie
660 bis Route d'Amiens bât 2
80480 Dury



L'inscription d'un enfant à un accueil UFCV consiste à réunir l'ensemble des informations et des autorisations nécessaires à son accueil et à les transmettre aux services de l'UFCV.

L'inscription est valable pour une durée déterminée : l'année scolaire et est indispensable à la prise en charge de chaque enfant par l'UFCV. Elle atteste de l'accord des responsables légaux à accueillir leurs enfants dans des dispositifs extrascolaires, encadrée juridiquement par le code de l'action sociale et des familles.

Tous les accueils UFCV font l'objet d'une ouverture déclarée aux pouvoirs publics et se conforment aux obligations réglementaires en vigueur. L'inscription des enfants à ces accueils permet avant tout à l'UFCV de disposer des renseignements utiles à sa prise en charge, notamment :

- Les **informations générales** concernant la famille et l'enfant (adresse, quotient, familial, situation familiale...).
- Les **informations d'ordre médicales** liées à l'enfant (vaccination, médecin traitant, allergies...).
- Les **accords parentaux** pour certains aspects liés au fonctionnement de l'accueil (autorisation de sortie, droits à l'image...).

Attention ! L'inscription est une formalité différente de la réservation.

2 Comment s'inscrire ?

L'inscription s'effectue auprès des services de l'UFCV :

1 En retirant votre dossier

- à l'école de Sainte Clotilde
- auprès de nos bureaux de Dury
- ou sur le site internet de l'Ufcv : portail-animation.ufcv.fr

2 En nous le renvoyant par courrier à l'adresse suivante :

660 bis Route d'Amiens bât 2 80480 DURY

(ou en le déposant directement à l'accueil de l'école Sainte Clotilde, document complété et accompagné des pièces afférentes (voir rubrique suivante) sous enveloppe cachetée avec la mention : inscription Accueil de loisirs Ufcv)

il n'avait pas été convenu que l'établissement ne réceptionnait aucun dossier afin d'éviter la multiplicité des retours ?)



Le dossier d'inscription

Dès l'enregistrement de votre dossier par nos services, un e-mail de confirmation vous sera adressé vous indiquant la création de votre espace personnel sécurisé (accessible via portail-animation.ufcv.fr en cliquant sur *mon compte*).

En vous connectant, vous pourrez ainsi vérifier (et/ou modifier si nécessaire) les informations concernant votre situation et accéder à d'autres services personnels.

2 Quelles sont les pièces à remettre à l'Ufcv ?

Le dossier d'inscription est composé :

1 Des formulaires d'inscriptions :

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire de liaison
- La fiche de reproduction et diffusion

2 Des pièces administratives complémentaires :

- Avis d'imposition
- Certificat médical
- Carnet de vaccination
- Attestation de responsabilité civile